

## Règlement du concours d'admission en année 1 session 2024

Tou·tes les candidat·es sont invité·es à formuler leurs vœux d'orientation via <https://www.parcoursup.fr/>  
Chaque candidat·e recevra à son adresse e-mail un lien vers son espace candidat personnel sur la plateforme dédiée au concours. **Inscriptions à partir du 17 janvier 2024**

### Cadre réglementaire

- Arrêté du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes
- Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-3, L. 759-1 et suivants et D. 759-5 à D. 759-8
- Décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique
- Arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes

*« Chaque établissement explicite, dans son règlement de la procédure d'admission, les modalités de cette disposition dérogatoire. Ce règlement est rendu public avant la phase d'inscription aux épreuves. »*

*L'admission au semestre 1 fait l'objet d'une procédure de sélection comprenant trois épreuves obligatoires qui peuvent s'articuler, se combiner ou fusionner :*

*- une épreuve de pratique artistique ;*

*- une épreuve écrite ;*

*- un entretien avec des membres du jury, sur la base de la présentation d'un ensemble de travaux réalisés par le candidat. L'entretien se déroule avec au moins deux enseignants du cursus, nommés par le directeur dans le respect de l'objectif de parité entre les femmes et les hommes. »*

*« Le directeur établit la liste des membres du jury pour l'admission au semestre 1, composée d'enseignants du cursus de l'établissement ainsi que de professionnels. Elle peut comprendre des étudiants de l'établissement avec voix consultative. La composition du jury respecte l'objectif de parité entre les femmes et les hommes. La liste des membres du jury est rendue publique avant le début des épreuves. »*

*« Les épreuves ont pour objet de mesurer la motivation du candidat, la maîtrise de la langue française et d'une langue étrangère, la capacité d'expression, d'analyse et d'organisation d'un discours, la curiosité et l'intérêt pour la création contemporaine. Elles peuvent être organisées en présentiel ou à distance.*

*Le contenu de ces épreuves, conçu par des enseignants des écoles d'art et de design, est validé par le directeur de l'établissement, après avis des instances pédagogiques et scientifiques compétentes. »*

## Concours d'admission en année 1, session 2024

L'admission en première année à l'ÉESI se fait par voie de concours. Ce concours s'adresse à l'ensemble des candidat·es titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger équivalent, jeunes en classe de Terminale, en classe préparatoire aux écoles d'art ou engagés dans des cursus post-bac.

Tou·tes les candidat·es doivent candidater et formuler leurs vœux d'orientation via le portail en ligne [Parcoursup](#), sans quoi leur candidature ne pourra être prise en compte.

**L'inscription est validée lorsque les frais d'inscription au concours sont acquittés et les vœux d'orientation validés sur <https://www.parcoursup.fr>.**

Chaque candidat·e reçoit un lien vers son espace candidat personnel sur la plateforme dédiée au concours (plateforme développée par Ganesh Education)

**Inscriptions ouvertes à partir du 17 janvier 2024**

x Très exceptionnellement, des dérogations de diplôme peuvent être accordées. Les candidat·es adressent une demande de dérogation à la direction de l'École qui organise une commission de recevabilité. Le dossier composé d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et d'un dossier de travaux iconographiques de 15 Mo maximum doit être envoyé à [b.benedetti@eesi.eu](mailto:b.benedetti@eesi.eu), le 1 mars 2024 à midi au plus tard. Si la commission de recevabilité prononce un avis favorable, la procédure d'inscription est envoyée par mail.

Communication des résultats le 26 mars 2024 par e-mail.

x Les épreuves de la session 2024 du concours d'entrée se déroulent en distanciel. Les entretiens avec le jury auront lieu en visioconférence.

x Il n'y a pas d'épreuves d'admissibilité. Chaque candidat·e est soumis·e à l'ensemble des épreuves, aucune dérogation ne sera possible.

## Jury du concours d'admission, session 2024

x Le jury est composé de professeur·es et d'assistant·es d'enseignement artistique de l'ÉESI ainsi que de personnalités qualifiées (professeur·es d'école supérieures d'art et professionnel·les).

x Publication de l'arrêté de nomination du jury sur <https://www.eesi.eu/site/spip.php?rubrique213>

## Inscription au concours d'admission en année 1 Session 2024 du 17 janvier au 3 avril 2024

x La formulation des vœux pour l'orientation post bac se fait via [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr).

x L'inscription est validée lorsque les frais d'inscription au concours sont acquittés et lorsque les vœux sont validés sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr).

**Un lien est adressé à chaque candidat·e** à son adresse e-mail personnelle au plus tard le 22 avril 2024. Ce lien conduit vers l'interface-concours et l'espace-candidat personnel.

Dès réception de l'e-mail ([ne\\_pas\\_repondre@eesi.eu](mailto:ne_pas_repondre@eesi.eu)), il est de la responsabilité du·de la candidat·e d'activer son espace-candidat personnel et d'en vérifier la bonne accessibilité. Le·la candidat·e vérifie si le lien n'est pas arrivé dans les courriers indésirables (spams).

En cas de difficulté, contacter : [support\\_inscription@eesi.eu](mailto:support_inscription@eesi.eu)

**L'espace candidat** est conçu pour le dépôt des portfolios, des copies d'épreuves et pour la prise de contact avec le jury pour l'entretien. L'épreuve plastique et le portfolio sont le support de cet entretien avec le jury. **La non-restitution de l'une de ces épreuves est éliminatoire.**

x Les candidat·es souhaitant faire part de difficultés à l'écrit ou à l'oral ou d'un handicap à prendre en compte lors du concours et par la suite, peuvent déposer un justificatif au format PDF (bilan orthophonie, document relatif à l'aménagement des épreuves du bac, ou autre)

x Les frais d'inscription aux épreuves du concours sont de 50 €, règlement par carte bancaire attendu via Parcoursup.

## Convocations aux épreuves

**Tous·tes les candidat·es valablement inscrit·es se présentent impérativement à l'ensemble des épreuves. Il n'y a pas d'épreuve d'admissibilité.** Chaque candidat·e est responsable du dépôt de sa copie (épreuve écrite), de son portfolio et de son projet plastique (épreuve plastique), **au plus tard le 24 avril 2024 à midi (heure métropole).**

### x Épreuve écrite

L'ensemble des candidat·es se présentent à l'épreuve écrite en distanciel. Il n'y a pas de convocation individuelle.

### x Épreuve orale

Chaque candidat·e trouvera dans son espace personnel une convocation nominative mentionnant le jour et l'heure de l'entretien oral et s'organisera en conséquence. **Il n'y aura pas de modification possible des ordres de passage.**

## Nature et calendrier des épreuves

Tous·tes les candidat·es valablement inscrit·es doivent :

- accomplir l'épreuve écrite et déposer leur copie dans l'espace candidat ;
- déposer leur projet plastique dans l'espace candidat ;
- déposer leur portfolio dans l'espace candidat ;
- se présenter à l'entretien en visio-conférence.

**La non-restitution de l'une de ces épreuves est éliminatoire.**

### **Épreuves à réaliser à la maison et à déposer sur la plateforme concours dans l'espace candidat**

#### **x Épreuve plastique**

Le·la candidat·e réalise un travail plastique en réponse au sujet proposé. Toutes les techniques et médiums sont admis et restent au choix du candidat. La proposition plastique du·de la candidat·e est enregistrée sous la forme d'un document PDF déposé dans l'espace candidat. Il peut s'agir d'une photo ou d'une vidéo (lien de renvoi hypertexte inséré dans le document PDF). Pour prendre en photo ses travaux, le·la candidat·e pourra utiliser son smartphone. Présenté lors de l'entretien avec le jury, le travail devra mettre en valeur les capacités de représentation et d'imagination du·de la candidat·e. .

**Format** Document numérique au format PDF de 20 Mo maximum. Si c'est une vidéo, insérer les liens hypertextes dans le PDF.

**Publication du sujet de l'épreuve plastique sur [www.eesi.eu](http://www.eesi.eu) : le 12 avril 2024 à midi (heure métropole).  
Dépôt de l'épreuve plastique sur l'interface candidat entre le 12 avril 2024 et le 24 avril 2024 midi (heure métropole).**

#### **x Portfolio**

Le portfolio regroupe un ensemble conséquent de travaux artistiques.

Il doit témoigner de la pratique artistique du·de la candidat·e, sans exclusion de médiums, quels que soient les supports et disciplines artistiques de prédilection. Le jury pourra découvrir l'étendue des expérimentations graphiques ou plastiques, sonores ou cinématographiques, photographiques ou sculpturales ainsi que les projets en cours.

**Format :** Dossier numérique converti au format PDF de 20 pages et 20 Mo maximum. Pour les films, les réalisations sonores ou multimédias, insérer les liens hypertexte dans le PDF.

**Dépôt dans l'espace candidat entre le 12 avril 2024 et le 24 avril 2024 midi (heure métropole)**

#### **x Épreuve écrite de culture générale intégrant l'évaluation en langue**

Le·la candidat·e réalise un commentaire synthétique et argumenté à partir d'un corpus de documents traitant d'un sujet de culture générale. Le commentaire (n'excédant pas 15 000 signes, espaces non compris) doit mettre en valeur les capacités de réflexion, d'analyse et d'observation du·de la candidat·e. Le jury est sensible à la qualité de la langue et à l'originalité de l'argumentation.

L'un des documents du corpus est en anglais. Il permet au·à la candidate de mettre en valeur sa maîtrise de la langue.

x **Candidat-es internationaux** : la langue de rédaction est la langue française.

x **Publication du sujet** : le 24 avril 2024 9:00 (heure métropole) sur le site internet [www.eesi.eu](http://www.eesi.eu)

**Composition à la maison.**

x **Dépôt des copies** sur l'espace candidat au format PDF (500 Ko maximum), au plus tard le 24 avril 2024 12:00 (heure métropole).

Le·la candidat·e est tenu·e de s'assurer de l'intégrité des documents et fichiers déposés. En cas de difficulté technique, le·la candidat·e se contacte [support\\_inscription@eesi.eu](mailto:support_inscription@eesi.eu) avant 13h. Au-delà de ce délai, i·elle est considéré·e comme démissionnaire.

### **Entretien en visioconférence**

L'entretien de 20 minutes se déroule en distanciel via la **plateforme Jitsi**. Les coordonnées de l'entretien seront indiquées dans l'espace candidat. Le jury évalue la motivation et la connaissance artistique du·de la candidat·e. L'entretien s'appuie sur les épreuves préalablement déposées dans l'espace candidat (épreuve plastique et portfolio).

**Les auditions sont prévues les 29 et 30 avril, et 2 mai et 3 mai 2024** (sauf si un très grand nombre de candidatures nécessitent une plus grande amplitude du dispositif).

**Une convocation nominative** avec date, heure de l'entretien et lien de connexion sera disponible dans l'espace candidat le 22 avril 2024 au plus tard.

Le·la candidat·e est responsable des conditions de son audition et doit s'organiser en conséquence. Il·elle doit s'assurer de la viabilité des outils informatiques en sa possession pour l'entretien (matériel informatique, connexion réseau, téléchargement et installation de l'interface de connexion <https://meet.jit.si/>).

x Le·la candidat·e doit se préparer à l'entretien afin d'être opérationnel·le en date et heure de la convocation.

x Lors de l'entretien en visio-conférence, le·la candidat·e doit se munir de sa carte d'identité.

x Attention, il n'y aura pas de modification possible des ordres de passage.

## Calendrier général

### **20 décembre 2024**

Ouverture publique du site d'information [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

### **17 janvier 2024**

Ouverture aux bacheliers de la plateforme [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) pour inscription et formulation des vœux

### **14 mars 2024**

Parcoursup : date limite de formulation des vœux par les candidat-es

### **26 mars**

Publication des avis de la Commission de recevabilité pour les candidat-es non bachelier-es

### **03 avril 2024**

Parcoursup : date limite de confirmation des vœux par les candidat-es

### **12 avril 2024**

Publication du sujet de l'épreuve plastique sur le site internet [www.eesi.eu](http://www.eesi.eu)

### **au plus tard le 22 avril 2024**

Convocation des candidat-es (jury, date et heure de l'oral)

### **24 avril 2024 9h (heure métropole)**

Publication du sujet de l'épreuve écrite de culture générale sur [www.eesi.eu](http://www.eesi.eu)

### **24 avril 2024 9h-12h (heure métropole)**

Épreuve écrite de culture générale

### **24 avril 2024 12h (heure métropole)**

Date et heure limite pour le dépôt de l'épreuve écrite de culture générale

### **24 avril 2024 12h (heure métropole)**

Date et heure limite pour le dépôt du portfolio et de l'épreuve plastique par le-la candidat-e

### **29 et 30 avril ; 2 et 3 mai 2024 (9h-17h heure métropole)**

Entretiens sur convocation nominative. Aucune modification des ordres de passage ne sera possible.

### **24/04 - 3/05 2024**

Corrections de l'épreuve écrite de culture générale

### **7 mai 2024**

Réunion de la commission d'harmonisation et classement

### **± 17 mai 2024**

Remontée du classement vers Parcoursup

### **30 mai 2024**

Lancement de la phase principale d'admission.

Publication des résultats via [parcoursup](http://parcoursup.fr) pour les candidat-e bachelier-es.

Les candidat-es non-bacheliers sont contacté-es directement par e-mail.

### **11 juin 2024**

Lancement de la phase complémentaire

### **12 juillet 2024**

Fin de la phase d'admission

### **Septembre 2024**

Fin de la phase complémentaire

## Évaluation des candidat·es - scores et coefficients

Le score global obtenu par le·la candidat·e est noté sur 100.

Épreuve écrite (coefficient 20 %)

Épreuve orale / entretien avec le jury (coefficient 80 %)

**x La non-restitution de l'une des épreuves (écrite, plastique ou dépôt du portfolio) ainsi que la non-participation à l'entretien devant le jury sont éliminatoires.**

A l'issue des épreuves du concours, une commission d'harmonisation est organisée par le directeur de l'établissement. Elle est composée du directeur ou de son représentant et d'enseignants membres du jury choisis dans le respect de l'objectif de parité entre les femmes et les hommes.

La commission délibère et prend toute décision quant au classement ou au rang des candidat·es . La liste et le rang d'admission sont communiqués via la plateforme parcourcup.

Tout·e candidat·e peut demander à connaître la note générale obtenue aux épreuves du concours ainsi que le commentaire rédigé par le jury à l'issue de la sélection. La demande doit être adressée par e-mail à [coordination-pedagogique@eesi.eu](mailto:coordination-pedagogique@eesi.eu).

Les candidat·es qui ne se sont pas présenté·es le jour du concours (épreuve écrite ou entretien) ou qui ne sont pas admis·e·s à l'issue de celui-ci ne peuvent pas prétendre au remboursement des frais d'inscription de 50 €, correspondant aux frais administratifs.

## Critères d'évaluation du concours d'entrée

### Épreuve écrite de culture générale

- Capacité à adopter un point de vue critique et personnel.
- Pertinence de l'analyse de documents et argumentation.
- Efforts de références et justesse de leur articulation. Compréhension du document en langue anglaise.
- Qualité du travail rédactionnel.

### Entretien avec le jury

- Sensibilité, imagination, expérimentations plastiques

Qualités de la pratique et de l'expérimentation artistiques, l'état actuel des réalisations n'est évidemment pas le seul indicateur. Le·la candidat·e est relativement autonome, il·elle fait preuve d'écoute et de réactivité dans la conversation avec le jury. Il·elle démontre sa capacité à engager un travail de réflexion sur ses productions. Le jury doit pouvoir déceler dans l'échange avec le·la candidat·e un potentiel de développement du travail engagé.

- Curiosité artistique et intellectuelle, culture générale

Le·la candidat·e a une curiosité pour les productions artistiques, un appétit pour l'histoire de l'art, l'histoire des idées et des formes (esthétiques, littéraires, artistiques, politiques, etc.). Dans l'entretien avec le jury, il·elle peut approfondir son propos en s'appuyant sur l'échange et/ou sur des références. Il·elle est attentif·ve à la création sous toutes ses formes, sait témoigner de ses centres d'intérêts artistiques et positionner ses goûts.

- Motivations, capacité de travail, adéquation du projet d'étude avec l'école

Le·la candidat·e expose ses objets de recherche artistique et son projet d'étude. Il·elle témoigne d'ouverture d'esprit, de capacité de questionnement, de réactivité et d'une certaine maturité. Le jury doit pouvoir déceler dans l'échange avec le·la candidat·e une adéquation avec les cursus proposés par l'établissement.

### >>> Appréciation générale

Le jury synthétise les qualités du·de la candidat·e et formule une appréciation en incluant ou non ses réserves. Le jury formule de manière claire ses réserves si le·la candidat·e est non classé·e.

**Nota bene / Égalité des chances – diversité.** Le jury est attentif à intégrer une pluralité de profils étudiant·es (origines socio-économiques, géographiques, scolaires). Le jury apprécie la singularité des parcours pour donner une chance d'accès à l'enseignement supérieur artistique à tout type de candidature.